

La notion Health Literacy décrit dans quelle mesure on peut rechercher et consulter des informations sur les soins de santé. Ces informations peuvent être multiples : des informations sur des maladies ou affections, où réagir avec plaintes et problèmes, ce que sont les traitements éventuels, etc. L'implication du patient dans les soins, le « *patient empowerment* », ne peut pas être dissocié de la health literacy. Le patient est informé et éduqué par les professionnels de santé, et de ce fait il peut agir en tant que partenaire et aussi décider, en connaissance de cause, des soins qu'il ou elle reçoit.

Même si la *health literacy* et le *patient empowerment* sont plutôt des compétences des communautés et régions, je trouve que c'est un aspect très important dans nos soins de santé fédéraux. Les initiatives suivantes ont été prises dans ce cadre :

Afin de développer un Plan global des maladies chroniques, j'ai demandé au SPF Santé et à l'Inami d'organiser pour la fin 2013 une conférence nationale 'Maladies chroniques'. En 2012, le KCE a rédigé un rapport : 'organisation des soins des maladies chroniques en Belgique'. Les recommandations dans ce rapport seront traduites par des experts des différents terrains en des mesures concrètes qui seront présentées lors de la conférence nationale. *Patient Empowerment* est un de ces thèmes.

Pour que la population soit mieux informée et sensibilisée, j'ai demandé au SPF Santé de créer un site pour la fin 2013 dans lequel l'éducation du patient sera au centre. Ce site web proposera aux prestataires de soins des informations et exemples sur l'éducation des patients, pour que les médecins, les infirmiers et autres prestataires de soins puissent s'en servir dans leur pratique quotidienne.

Le *Patient empowerment* est également repris dans le deuxième plan pluriannuel 'Coordination qualité et sécurité du patient 2013-2017'. Dans ce projet quinquennal, le *patient and family empowerment* sont un des thèmes centraux. Pour aider les hôpitaux à implémenter *patient and family empowerment*, un plan de soutien sera développé. Par exemple, un kit d'outils avec une foule de méthodologie et d'exemples pratiques seront mis à disposition.

En ce qui concerne les médicaments, la notice doit être rédigée en des termes lisibles, clairs et compréhensibles, permettant aux utilisateurs d'utiliser le médicament de façon appropriée, si nécessaire avec l'aide de professionnels de la santé. Toutes les notices sont en plus accessibles sur le site internet de l'agence fédérale des médicaments et produits de santé (AFMPS), ce qui en facilite grandement la lecture pour les patients.

Le service de notification d'effets indésirables par les patients a commencé en septembre 2012. A cette époque, un communiqué de l'AFMPS avait été envoyé aux mutualités et aux organisations de patients pour les informer de ce service de notification par les patients. L'AFMPS a mis à disposition des patients une fiche de déclaration d'effets indésirables via son site internet. Les patients peuvent remplir électroniquement cette fiche et la renvoyer par mail à l'AFMPS ; il est également possible de demander une version papier qui est alors

envoyée au patient. Cette fiche est conçue afin qu'elle puisse être facilement complétée par les patients. Les patients peuvent poser leurs questions sur ce service de notification par les patients par mail, téléphone ou par poste.

Depuis le démarrage du service de notification par les patients, 105 fiches d'effets indésirables ont été envoyées à l'AFMPS.

Laurette Onkelinx